

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du MARDI 21 JUIN 2022**

<p><u>Date de convocation</u> 17/06/2022</p> <p><u>Date d'affichage</u> 22/06/2022</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13</p>	<p>L'an DEUX MILLE VINGT DEUX Le VINGT ET UN JUIN à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique. Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune est empêché et par conséquent la présidence est donnée à Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Volnay.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs J-Y. LAUDE – F. FAUQUE – D. GRIGNON – T. POMMEREUL – J-Y. LEPROUST – A. HERDT – V. GENEVÉE – E. BILLON – C. BRÉAU – J. GILLES</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s) excusé(s)</u> : C. PINTO – A. FLÉCHEAU – V. PAPIN – P. DURIEU</p> <p><u>Absent(s) non excusé(s)</u> : Néant</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Elodie BILLON</p> <p>Monsieur Christophe PINTO avait donné procuration à M. Jean-Yves LAUDE Monsieur Anthony FLÉCHEAU avait donné procuration à M. Frédéric FAUQUE Madame Peggy DURIEU avait donné procuration à Madame Danielle GRIGNON</p> <p>Assistait également à la séance, P. DUVEAU, Secrétaire de Mairie</p>
--	---

### **Objet 01 : Emprunt pour la réalisation d'un multiservices communal sis 2, route de Saint Mars de Locquenay et l'aménagement d'une partie des locaux de l'ancienne école situés 23 bis, rue Principale**

Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Volnay, expose à l'assemblée que pour financer la réalisation du multiservices communal sis 2, route de Saint Mars de Locquenay à Volnay et, l'aménagement d'une partie des locaux de l'ancienne école situés 23 bis, rue Principale à Volnay pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapeute, il est nécessaire de contracter un emprunt de 180.000,00 €. Il rappelle que par délibérations en date du 24 mai 2022, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à consulter des établissements bancaires en vue de la réalisation de cet emprunt. Il ajoute que plusieurs organismes bancaires ont été contacté et seul le Crédit Agricole propose un prêt à taux fixe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, par 13 voix pour, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt destiné à financer les dépenses liées à la réalisation du multiservices communal et l'aménagement d'une partie des locaux de l'ancienne école pour l'implantation d'un cabinet de kinésithérapeute, et ce aux conditions suivantes :

Montant :	180 000 €
Taux fixe :	1.73 %
Durée :	20 ans
Déboçage des fonds :	total sous 1 mois
Remboursement :	échéances constantes
Périodicité :	annuelle
Frais de dossier :	270 €

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Christophe PINTO, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Début de séance : 19 heures  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Séance du 21 juin 2022**

<b>Noms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Excusés</b>	<b>Signatures</b>
Christophe PINTO			X	
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Danielle GRIGNON	X			
Thierry POMMEREUL	X			
Jean-Yves LEPROUST	X			
Arnaud HERDT	X			
Valérie GENEVÉE	X			
Elodie BILLON	X			
Anthony FLÉCHEAU			X	
Viviane PAPIN			X	
Céline BRÉAU	X			
Joël GILLES	X			
Peggy DURIEU			X	